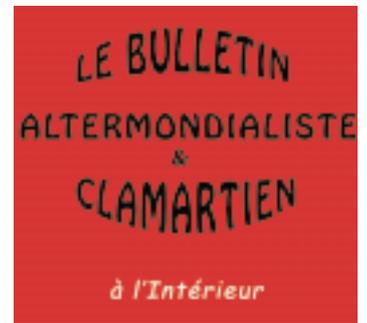




FEVRIER 2005

N°
8



Directeur de la publication : Emmanuel Froissart
Comité de rédaction : Isabelle Kuhn, Bernard Moreaux
Lucile Nachon, Valérie Vallicari, Catherine Vincent -
Maquette : ACVV
Pour écrire : 6 rue Monplaisir,
92140 Clamart
Site Internet : <http://clamartiens.free.fr>

Intercommunalité et démocratie

Comme nous le disions dans la tribune du mois de novembre : **Les motivations de l'UDF et de l'UMP clamartaises, pour obtenir un referendum sur l'intercommunalité, nous paraissent assez évidentes** : Le territoire proposé ne contient que des villes à municipalité de gauche, dont deux avec des maires... communistes ! Bonne occasion de monter un "coup politique" en agitant de vieux démons, et en criant à "l'exigence démocratique". Mais si le maire avait proposé une association avec MM. Santini ou Pemezec, parions qu'aucune pétition n'aurait circulé dans Clamart, (ou du moins, pas dans les mêmes mains...) et que l'exigence démocratique serait devenue soudain tout à fait relative !

Pour autant ce thème méritait un débat démocratique à la hauteur des enjeux proposé :

On remarque que nous vivons à la "grande époque des questionnaires". Les politiques (de Mr Sarkozy à Mr Kaltenbach) ont perçu la demande de plus de démocratie participative, et ils y répondent à leur manière : en questionnant les boîtes aux lettres ! Nous ne reviendrons pas sur toutes les limites de cet outil (questions orientées, absence complète de débat, absence de contrôle des résultats...). Mais une 1^{ère} conclusion devrait sauter aux yeux de nos politiques : ce type de démarche ne recueille jamais plus de 20 % de réponses... Vous pensez que ça les rendrait dubitatifs ? Non. Ils sont contents de leur opération. Les mêmes qui vous diront que Jacques Chirac élu avec 17% des suffrages n'a pas de légitimité, trouvent tout à fait légitime de tirer des conclusions grandiloquentes de 20% de réponses !

Ainsi dans le journal de la ville on a oublié de préciser systématiquement le fait que les pourcentages énoncés porte sur à peine 20% de la population et qu'il ne s'agit pas d'un panel choisi pour son aspect représentatif, et le rédacteur conclut allégrement que 80% des habitants souhaitent que Clamart rejoigne une communauté d'agglomération alors qu'en réalité 8 Clamartois sur 10 ne se sont pas prononcé.

Comme le rappelait Agnès Heurtier lors du conseil municipal du 10 novembre : **La démocratie participative c'est bien autre chose, cela demande beaucoup plus d'imagination et d'audace** que d'envoyer un questionnaire a la dernière minute et cela demande surtout beaucoup plus d'honnêteté de la part de la majorité comme de l'opposition

AH et VV

Brèves d'Agnès

Programme "démocratie locale" : on passe à la phase "essorage". A quand la vidange définitive ?

Aucun conseil de quartier n'a été invité au conseil municipal comme le règlement intérieur le demande. Le représentant de la droite clamartoise a été exclu du conseil d'administration de l'office HLM. **Et maintenant on réduit le nombre de commissions municipales de 10 à 4.** Les heures où elles se tiennent sont faites pour les retraités, les dossiers sont incomplets voire absents, les thèmes les plus importants ne font pas l'objet de débat, ou, sont abordés juste avant le conseil...

Extrait d'intervention clamartienne au conseil de juin 2004 : *"M. le maire avait déclaré qu'il fallait modifier le mode de fonctionnement des commissions afin de les rendre plus vivantes avec des débats et des délibérations préalables aux prises de décision municipale.*

Lors de la dernière réunion de la commission "petite enfance/enfance vie scolaire et sociale", l'OJ était : discuter du lot de produits carnés frais, du lot de volaille, gibier/lapin, du lot de pâtisserie/charcuterie fraîche, du lot viande cuite, du lot poissonnerie... Après avoir longtemps douté de l'utilité de ma pré-

sence à cette commission au vu de ce fastueux ordre du jour, je m'y suis rendu. Heureusement, M. Garcia, directeur de la cuisine centrale, a donné des explications sur ces lots, mais surtout sur le devenir possible de la restauration municipale ! Pourquoi ce sujet important n'est jamais à l'ordre du jour de cette commission ? N'est-il pas du devoir du président de cette commission d'organiser ce débat ?...". Le Maire n'a pas répondu à ce point. Les élus d'AC ont voté contre la diminution du nombre des commissions qui ne s'accompagne d'aucun réel souci d'améliorer leur fonctionnement.